

1^e RALLYE NATIONAL RONDE DE LA GIRAGLIA 23 et 24 Octobre 2020

REGLEMENT PARTICULIER LTRS

PROGRAMME - HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :
Les LTRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Départ du Rallye : Bastia - Vendredi 23 Octobre 2020, à partir de 13h00
Après la dernière voiture du Rallye V H R S

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 22, 23 et 24 Octobre 2020 un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé :

1^e RALLYE LTRS
RONDE DE LA GIRAGLIA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 04/03/2020 sous le numéro N2/02/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 206 en date du 11/03/2020

Ce rallye sera jumelé au 50^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours sauf les spéciales ES – 3 / 4 EPREUVES DE NUIT.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA N°4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	Christian LECA
Adjoints à la Direction de Course	David BERETI N°20543 Sylvie ZYCH N°3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH N°4626
Membres de Collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Délégué à l'Organisateur technique	Daniel BALDASSARI N°5820
Commissaire Technique responsable LTRS	Michel RAMU N°2669
Chargés des relations avec les concurrents	Vincent FATTACCIO N°8025

1.2P. - VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Jeudi 22 Octobre de 17h00 à 00h00 et le Vendredi 23 Octobre 2020 de 7h30 à 10h00 à

MAIRIE ANNEXE PLACE DU MARCHE BASTIA

Les vérifications des voitures auront lieu le Jeudi 22 Octobre de 17h15 à 00h30 et le Vendredi 23 Octobre 2020 de 7h45 à 10h15 sur PLACE DU MARCHE – Bastia.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- * - permis de conduire,
- * - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- * - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- * - licences en cours de validité.
- * - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.
Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 19 Octobre 2020
Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Station ESSO (à côté du commissariat de Bastia)
Un briefing oral sera organisé.

Article 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique au 50^{ème} Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 400,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 800,00 €

+ 45,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.2P. – EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Tourisme Sportive de série conforme à la législation routière en France de moins de 25 ans.

4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route. Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre. Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%. Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine. Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3.1P. ASSISTANCE :

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support. L'Assistance hors des parcs est interdite

4.6P. – IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 5P. – PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 6P. – SITE ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.1P. – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2P. – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | | |
|---|-----------------------|-----------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire » |
| b) Chef de Poste
Poste » | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de |
| c) Relation Concurrents
Concurrent » | Chasuble ROUGE | « Relation |

7.2.2P. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées.

7.3P. – CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. – ZONES DE REGULARITE

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

7.5.4P. – ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

7.6P. – PARC FERME

Seuls les parcs de DEPART et celui d'ARRIVEE FINALE sont obligatoires.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance

Article 8P. – RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 9P. – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement General VHRS.

Article 10 – COUPES et TROPHEES

IL n'y aura pas de dotation en prix.

- UNE COUPE AUX TROIS PREMIERS DU CLASSEMENT GENERAL.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.